

Le Président



CCD/CD/19-0023

GRAND PARIS GRAND EST	
Courrier n°	DVA
Suivi :	
Copie/Info	VP VLU
	M. Martin
	19/03/19

Grand Paris Grand Est
Monsieur Michel TEULET
Président
201 allée de Gagny
93390 Clichy-sous-Bois

Bobigny, le 11 mars 2019

Pôle Territoire Economie Aménagement Mobilité
Affaire suivie par : Céline CRON-DARRACQ
☎ 01 48 95 11 61 - ✉ ccrondarracq@cci-paris-idf.fr

Objet : Avis sur la modification simplifiée n°2 du PLU de Livry-Gargan

Monsieur le Président,

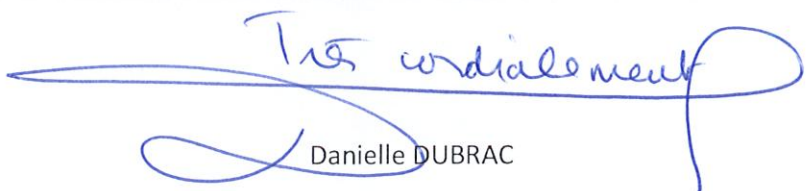
Par lettre reçue le 28 février 2019, vous avez bien voulu adresser, pour avis, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis, la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Livry-Gargan et je vous en remercie.

Suite à la mise en œuvre du PLU, approuvé le 17 décembre 2015, la municipalité souhaite apporter des modifications dans le règlement. Il s'agit de :

- mettre en conformité des règles de stationnement avec la réglementation en vigueur ;
- apporter des précisions sur la définition des « Combles » ;
- réaliser une correction matérielle sur la définition des annexes ;
- intégrer des modifications transmises par le Département sur les emplacements réservés qui lui sont alloués ;
- rectifier des erreurs matérielles sur les Eléments de Paysage Identifiés (comme leur localisation précise) ;
- ajouter un plan des Eléments de Paysage Identifiés (EPI) en complément du plan de zonage. .

Compte tenu de la teneur des modifications demandées, **la CCI Seine-Saint-Denis n'a pas de remarques particulières à formuler.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

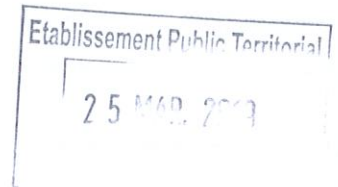

Danielle DUBRAC

Copie – Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire de la commune de Livry-Gargan



GRAND PARIS GRAND EST	
Courrier n°	DUA
Suivi	
Copie/info	JP PLU
	M. Martin
	19/03/2019

Le 14 mars 2019



GRAND PARIS GRAND EST
Monsieur Michel TEULET
Président
11 Boulevard du mont d'est
93160 NOISY-LE-GRAND

Direction
service DG Développement Urbain et attractivité de la ville
2019/DGA_DU/00065
(DOSSIER SUIVI PAR : Sylvie MASUERO)

OBJET : modification simplifiée du PLU de Livry Gargan

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 25 février 2019, vous m'avez transmis dans le cadre de la procédure de saisine des personnes publiques associées, le projet de modification simplifiée de la ville de Livry-Gargan.

Je vous informe que ce dossier n'appelle pas d'observation de ma part.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain SCHUMACHER
Adjoint au maire en charge de
l'Urbanisme



Le - 8 MARS 2019

GRAND PARIS GRAND EST	
Courrier n°	DA
Suivi	
Copie/Info	VP PLU
	19/03-17

Etablissement Public Territorial
Grand Paris Grand Est
11 boulevard du Mont d'Est
CS 60027
93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Direction de l'Urbanisme
Tél. : 01.41.70.36.10
N/réf. : **2019.03.155** - MR/ALJ/JS
V/réf : EPT-DAU-2019-6/12/BW
Monsieur Benoit WOHLGROTH
CS : 185324

Objet : Modification simplifiée N° 2 du PLU de la ville de Livry-Gargan.

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre correspondance du 25 février dernier relative à la modification simplifiée du PLU de la ville de Livry-Gargan.

Ce projet n'appelle pas d'observations particulières de ma part. J'en informe, par courrier, Monsieur le Maire de la ville de Livry-Gargan.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Maire,
Olivier KLEIN



Ville des Pavillons-sous-Bois

Service Urbanisme

CS/055298

Affaire suivie par C. Sauvard

GRAND PARIS GRAND EST
Monsieur le Président
11 boulevard du Mont d'Est
CS 60027
93192 NOISY LE GRAND Cédex

Le 28 MARS 2019

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Livry Gargan – Avis des personnes publiques associées.

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier reçu le 28 février 2019 relatif à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Livry-Gargan pour laquelle vous sollicitez mon avis.

Après avoir examiné les documents soumis à mon appréciation, je vous informe que les changements apportés dans cette modification n'appellent aucune observation de ma part.

En effet, s'agissant principalement de modifications permettant de rectifier des erreurs matérielles, de préciser certaines règles ou d'intégrer des modifications liées aux emplacements réservés déjà inscrits, cela n'impacte pas la Commune des Pavillons-sous-Bois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire,
Conseillère Départementale,


Katia COPPI